

Journal des traducteurs Translators' Journal

Le répertoire des traducteurs canadiens

Jean-Paul Vinay

Volume 7, Number 3, 3e Trimestre 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061299ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1061299ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print)

2562-2994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Vinay, J.-P. (1962). Le répertoire des traducteurs canadiens. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 7(3), 85–86. <https://doi.org/10.7202/1061299ar>

se compléter par des sanctions à l'intérieur de la société, si des rapports défavorables parviennent à cette dernière sur la qualité du travail des membres.

Un index des langues (35-40) et un répertoire des spécialités (41-48) terminent cet ouvrage. JPV.

LE RÉPERTOIRE DES TRADUCTEURS CANADIENS :

Tel qu'il se présente, et malgré ses défauts, le *Répertoire hollandais* est un bon point de départ. Maniable, peu coûteux, bien présenté dans ses pages imprimées, il pourrait servir d'exemple à un *Répertoire canadien*, en tenant compte des points suivants :

1. *L'ouvrage devrait être bilingue.* Si la majorité des employeurs canadiens sont de langue anglaise, les services officiels et gouvernementaux sont aussi de langue française. Il y aurait donc à étudier une présentation vraiment bilingue, qui soit commode et non ambiguë. Cela doublerait évidemment la longueur du volume, mais c'est la seule solution; en effet, des renvois à des renseignements monolingues sont toujours difficiles à faire, et peuvent n'être pas réalisables. Si, par exemple, le sigle *Fr.* fonctionne indifféremment dans la partie française comme dans la partie anglaise (*French*), il n'en va pas de même pour *Angl.* ou *Engl.* D'autre part, renvoyer uniquement à des numéros codés (p. ex. 002, qui signifierait *anglais* dans un cas et *français* dans l'autre) est une solution désagréable, presque illisible.

2. On pourra retenir l'idée d'une *liste de langues* et l'indication de la direction dans laquelle chaque traducteur peut opérer : d'*anglais* en *français*, ou de *français* en *anglais*, ou d'*ukrainien* en *anglais*, etc. Dans le cas de traducteurs opérant sur plusieurs langues, l'ordre pourrait signifier un degré décroissant de compétence; par exemple

<i>Ang.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Fr.</i>	<i>Ang.</i>
<i>Esqu.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Ukr.</i>	<i>Ang.</i>

signifierait que le traducteur travaille normalement vers le français, mais peut (compétence moindre) traduire vers l'anglais, que sa connaissance de l'esquimaux est faible et celle de l'ukrainien encore plus faible. Il ne faudrait d'ailleurs pas multiplier ces notations. Un traducteur qui n'est pas sûr de lui ferait mieux de s'abstenir, même s'il lit, pour s'amuser, le samedi soir pendant la partie de hockey, des textes en esquimaux ou en ukrainien. Un type plus intéressant de notation serait

<i>Ang.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Esp.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Esqu.</i>	<i>Fr.</i>

où le traducteur apparaît nettement spécialisé dans la traduction *vers le français* *uniquement* de plusieurs langues citées par ordre décroissant de connaissance. C'est la solution adoptée par le répertoire hollandais.

3. *Liste des rubriques ou spécialités :* On pourrait, soit adopter la même liste et la même numérotation que les traducteurs hollandais, soit chercher à être plus complets. Les codes de classification décimale pour les bibliothèques nous fourniraient facilement une base de départ. Le comité du répertoire pourrait présenter au 2e congrès une proposition de liste et de numérotation dans ce sens.

Chaque traducteur pourrait choisir les spécialités qui l'intéressent, et se limiter à trois, avec possibilité d'utiliser la colonne DIVERS pour des renseignements particuliers qui ne figureraient pas dans l'index.

Jusqu'ici, nous aurions donc une page qui se présenterait ainsi :

Province de Québec		MONTREAL			
		LD	LA	Spécialités	Div.
DUPOND, Jean	99 Papineau	<i>Ang.</i>	<i>Fr.</i>	566 560 G	Avocat
SDIT, STIC	CR. 0-0000				ACF

ce qui signifierait que M. Jean Dupond, de Montréal, membre de la SDIT, et de la STIC, traduit d'anglais en français des textes publicitaires (566) des textes de comptabilité (560) et aussi, mais moins volontiers, des textes courants, non techniques; enfin, qu'il est avocat et membre de l'Académie canadienne-française.

4. *Autres renseignements* : Jusqu'ici, nous donnerions les mêmes renseignements que la société hollandaise, à l'exception de *Div.* où pourraient se donner des titres ou diplômes qui ne figurent pas au document hollandais. Mais il serait évidemment souhaitable de donner d'autres renseignements; par exemple, d'ajouter la possibilité d'interprétation orale, selon le cas, la possibilité d'édition et d'impression des documents traduits, l'insertion du traducteur dans un bureau ou agence de publicité, etc. Ces rubriques nouvelles pourraient faire, elles aussi, l'objet de discussion lors du 2^e congrès.

5. *Choix des noms* : Ici, plusieurs principes s'offrent à nous.

Principe A : Insérer tous les membres des sociétés de traducteurs et interprètes, en règle pour l'année courante, le curriculum et les spécialités étant fournis par les sociétés et sous leur responsabilité.

Le répertoire pourrait dès lors être publié conjointement par toutes les sociétés, sous les auspices de la STIC ou comme document du 2^e Congrès.

Principe B : N'insérer que les membres des sociétés qui font profession de traducteur "plein temps" ou qui sont appelés normalement, dans l'exercice de leur profession, à faire des traductions, à en réviser ou à enseigner les techniques de la traduction. Le choix serait plus délicat, mais pourrait relever de la compétence des Sociétés. Là encore, le répertoire serait une publication conjointe.

Principe C : Charger un comité de dresser le répertoire sous sa responsabilité et faire suffisamment de publicité à la chose pour que les intéressés s'inscrivent d'eux-mêmes, envoient leur curriculum et les renseignements qu'ils désirent voir figurer après leur nom. Il faudrait dès lors demander des frais d'inscription assez élevés à chaque traducteur, pour permettre la publication du répertoire, mais par contre celui-ci pourrait contenir des noms de traducteurs ne faisant partie d'aucune association.

6. *Financement* : Le répertoire hollandais contient 48 pages plus les couvertures, qui sont largement utilisées. Il est fait par les moyens du bord, sauf pour l'introduction, qui est imprimée. Le prix de revient ne doit donc pas être excessif : on pourrait demander par exemple \$2.00 à chaque personne figurant au répertoire, ce qui lui assurerait au moins un exemplaire gratuit, les exemplaires supplémentaires pouvant être achetés avec une réduction, ainsi que les commandes en nombre. Bien présenté, il pourrait facilement se vendre à 1,000 exemplaires, ce qui paraît être un tirage minimum. Peut-être faudrait-il prévoir une édition bon marché au départ, pour permettre des corrections et des additions par la suite.

Toutes les suggestions, offre de participer aux travaux sur ce répertoire, et commentaires devront être adressés au Secrétariat, 2^e Congrès des traducteurs, a/s Mlle R. Bélanger, 3470 rue Chambly, Montréal. — JPV.



❧ DIRECTORY OF TRANSLATORS, À L'AMÉRICAINNE :

The *Journal* has pointed out on several occasions the usefulness of a directory of translators and interpreters, especially in view of the forthcoming *Congrès* (See above). This apparently was also the feeling of the ATA, as witnessed by a recent memorandum bearing Dr. Gode's signature, which we reproduce below.